

tourisme vert: la partie rurale du Chalet-des-Enfants accueillera les classes et les familles

Après la réouverture de l'auberge du Chalet-des-Enfants en 2005, la seconde étape de rénovation du site prévoit la transformation de la partie rurale en vue d'un développement du tourisme vert. L'ensemble des aménagements prévu exige un nouveau plan partiel d'affectation (PPA) pour créer une zone destinée à l'accueil et à des activités culturelles et rurales. N'ayant suscité aucune opposition lors de l'enquête publique, la Municipalité propose l'adoption de ce nouveau plan au Conseil communal.

Appelé à devenir à la fois une porte d'entrée dans les forêts du Jorat et le carrefour du réseau des offres de tourisme vert de la Ville, le site du Chalet-des-Enfants a déjà fait l'objet d'une demande de crédit-cadre pour la transformation de son auberge et de sa partie rurale (préavis 2005-33 adopté par le Conseil communal en octobre 2005). Afin de permettre la reconversion du site, la Municipalité propose de créer une zone spéciale pour des activités de sports et de loisirs, comme l'y autorise la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC). Le nouveau plan d'affectation délimite trois aires d'activités pour la partie rurale: les bâtiments d'accueil, une zone verte (prolongement du restaurant) et la zone d'accès et de stationnement. A noter que les accès motorisés font partie d'une réflexion globale sur la mobilité dans les forêts lausannoises et que certaines fermetures de routes forestières sont déjà devenues effectives au printemps 2008.

Le terroir à portée de main

Ce lieu cher aux Lausannois, en milieu forestier périurbain, offrira bientôt un nouveau visage. Outre son auberge, la partie rurale sera réaménagée pour recevoir des classes et des familles. L'ancien rural nord deviendra un lieu d'hébergement réservé aux classes pour des camps scolaires ou de vacances, avec au rez un espace central et une salle d'exposition, au premier une salle polyvalente d'une quarantaine de places, une cuisine, un réfectoire, et au 2^e étage quatre dortoirs (30 lits). Le hangar agricole fera place à une nouvelle construction servant de garage et de dépôt, ainsi que de place de jeux couverte. Le rural Est accueillera un marché couvert pour la vente de produits du terroir ou l'organisation de fêtes champêtres. Quelques chambres d'hôtes pourraient aussi y prendre place et compléter l'offre de la région. Plusieurs aménagements extérieurs sont également prévus dans le voisinage du site, tels que jeux, jardins potagers, points d'information.

Améliorer l'accueil du public dans les forêts et développer l'offre en matière de tourisme rural font partie des objectifs du programme de législature de la Municipalité. Le maintien et la revitalisation d'un site représentatif du patrimoine rural lausannois entrent pleinement dans cette optique de développement durable.

La direction des travaux
La direction de la culture, du logement et du patrimoine

Le préavis n° 2008-15 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Pour tout renseignement complémentaire:

- **Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00**
- **Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, tél. 021 315 42 00**

Lausanne, le 17 avril 2008